

Quelques recommandations pour remplir les différentes fiches

Fiche I : Bois exotique

Cette fiche est essentielle, elle doit être remplie avec le plus grand soin.

Méthode pour remplir la fiche :

- Pour chaque article en bois exotique, cocher la case correspondant au nom du bois si aucune certification n'est inscrite sur l'étiquette.
- Inscire « FSC » à l'intersection de la nature de l'article et du nom du bois si l'article a une étiquette Forest Stewardship Council (FSC).
- Inscire « C » à l'intersection de la nature de l'article et du nom du bois si l'article a une étiquette avec une autre certification : PEFC, TFT... puis préciser dans « Remarques » le nom de cette certification.
- Si le nom du bois n'apparaît pas dans la liste, ajoutez un numéro dans la colonne « Autres » et indiquez dans la rubrique « Remarques », le nom du bois correspondant à ce numéro.

Bois exotiques particulièrement néfastes :

- Les bois avec le symbole et dont le nom est en italique sont des bois particulièrement menacés ou dont l'exploitation a un impact social très fort.
- Si le magasin est spécialiste du bois exotique (ex : magasin de parquets) et possède de nombreux articles (>20 ou 30), il n'y a pas besoin d'être exhaustif : expliquez le dans « Remarques » et relevez uniquement les bois avec le symbole

Quelques cas un peu plus compliqués :

- Acajou : sous cette appellation se cache de nombreuses espèces plus ou moins menacé comme l'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) ou les acajous d'Afrique (*Khaya sp.*). L'appellation « mahogany » ou « mahony » (plutôt acajou d'Asie) est parfois utilisée. N'hésitez pas à demander aux vendeurs si vous avez un doute.
- Palissandre : le palissandre de Rio est interdit de commerce (Annexe I CITES) mais pas le palissandre d'Asie ou d'Inde. Assurez vous de l'origine.
- Assamela est l'autre nom de l'Afromosia
- Camphrier est l'autre nom du Kapur
- Limba est l'autre nom du Fraké
- Obéché est l'autre nom de l'Ayous
- Yellow Balau est l'autre nom du Bangkirai

Fiche II : Bois locaux

Cette fiche est importante mais ne doit pas nécessairement être remplie de façon exhaustive. L'objectif est d'évaluer si le magasin a une offre d'article en bois local satisfaisante.

- **Provenance** : Indiquez ici le pays d'origine du bois. Si aucune indication n'est précisée, remplissez avec le symbole
- **Certification** : indiquez le nom de la certification. Si aucune indication n'est précisée, remplissez avec le symbole
- **Traitement du bois** : Si un traitement du bois est précisé, indiquez le sur la fiche (ex : bois traité autoclave). Si aucune indication n'est précisée, remplissez avec le symbole
- **Nature du ou des articles** : Indiquez ici s'il s'agit d'une table de jardin, d'un parquet ou d'une fenêtre. Utilisez prioritairement les catégories du tableau « Bois exotique ».

Fiche III : Informations complémentaires

Les questions 1 et 2 sont essentielles. Les questions 3,4 et 5, à poser aux vendeurs, sont facultatives.

Les fiches éco-détective bois sont à envoyer aux Amis de la Terre

Par e-mail :
foret@amisdelaterre.org

Par courrier :
Les Amis de la Terre, 2B rue Jules Ferry 93100 Montreuil